





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 18 avril 2024

Convocation Date: 11/04/2024 Affichée et mise en ligne

le: 11/04/2024

****** Délibération n° 35-CC180424

Nombre de Membres :

- En exercice: Présents: 26 - Pouvoirs: 13 Votants: 39 - Absents: 5

Résultats:

30 - Pour: 4 - Contre: - Abstention: - Ne prennent pas part au vote :

Liste des délibérations Affichée 19/04/2024 Mise en ligne le :

17 MAI 2024

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

17 MAI 2024

CHOIX DE L'IMPLANTATION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 18 avril 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le jeudi 11 avril 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

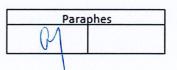
Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SICARD

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain Monsieur LEFEVRE Sylvain Madame BENOIST Magalie Monsieur LESAGE William Monsieur BLOT Laurent Madame LOISELEUR Pascale Monsieur BOUFFLET Pierre Madame LUDMANN Véronique Monsieur BOULANGER Damien Monsieur MARÉCHAL Guillaume Monsieur CHARRIER Philippe Madame MARTIN Emilie Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc Madame MIFSUD Florence Monsieur DUMOULIN François Madame PRUVOST BITAR Véronique Monsieur FROMENT Daniel Monsieur REIGNAULT Patrice Monsieur GAUDUBOIS Patrick Madame REYNAL Sophie Madame GLASTRA Delphine Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur GUEDRAS Daniel Monsieur SICARD Bruno Monsieur LAPIE Dominique Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame Viviane TONDELLIER Madame AURAY JAUNET Christel à Monsieur François DUMOULIN Madame BALOSSIER Françoise à Monsieur Sylvain LEFEVRE Monsieur CURTIL Benoît à Madame MIFSUD Florence Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur Dominique LAPIE Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame Magalie BENOIST Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame Véronique LUDMANN Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur Laurent BLOT Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur Guillaume MARÉCHAL Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur Patrick GAUDUBOIS Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur Alain BATTAGLIA Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame Elisabeth SIBILLE Madame ROBERT Marie-Christine à Madame Pascale LOISELEUR



www.ccsso.fr

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était rep Néant

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID: 060-200066975-20240418-35_CC180424-DE

Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc Monsieur DIEDRICH Wilfried Madame LOZANO Michèle Monsieur PATRIA Alexis Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 13 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée délibérante que :

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise (ci-après CCSSO) est compétente en matière de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

C'est donc à ce titre que la CCSSO souhaite faire réaliser sur son territoire un centre aquatique communautaire.

Compte tenu des principaux objectifs auxquels l'équipement doit répondre, à savoir l'apprentissage de la natation pour les scolaires et une accessibilité aisée aux habitants du territoire, l'emplacement projeté pour réaliser le centre aquatique communautaire est situé au sein du complexe sportif Yves CARLIER, à Senlis, à côté de la piscine actuelle de la ville de Senlis.

Cette localisation présente de nombreux avantages.

- Géographiquement, elle est le barycentre des établissements scolaires et de la population du territoire;
- ➤ En termes d'accessibilité, elle permet d'être desservie par les transports scolaires, par les transports urbains de la ville de Senlis, par la voie verte dite de Senlis intramuros qui sera à termes connectée au réseau de voies vertes du schéma directeur cyclable du territoire et offre la possibilité d'un peu plus de 300 places de stationnement existantes situées à proximité immédiate ;
- La maitrise foncière détenue actuellement par la ville de Senlis permet une sécurisation de la réalisation du projet ;
- > Les infrastructures d'accès voiries et les réseaux eau, gaz et EDF sont existants.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBERATION

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Paraphes	
Cy	

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Recu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

Vu la délibération n° 2018-CC-09-121 définition de l'intérêt communautaire d entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt com ID: 060-200066975-20240418-35_CC180424-DE

l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en date du 26 septembre 2018 ;

Considérant que la communauté de communes est compétente en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »;

Considérant qu'il a été présenté et approuvé lors des présentations faites préalablement au bureau communautaire à la commission Ad Hoc piscine que l'emplacement du futur équipement au sein du complexe sportif Yves CARLIER était approprié.

DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe de l'implantation du futur centre aquatique communautaire au sein du complexe sportif Yves CARLIER à Senlis sur la parcelle n° BL80 « partie » telle qu'annexée à la présente délibération;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de prise de possession du foncier nécessaire à la réalisation du projet auprès de la commune de Senlis.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

17 MAI 2024

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

17 MAI 2024

Fait à Senlis, le 25 avril 2024

Guillaume MARÉCHAL

Bruno SICARD



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Emprise Piscine BL 80 partie, d'environ 7 300m²

géoportail

Q Rue Yves Carlier, 60300 Senlis

Envoyé en préfecture le 17/05/2024 Reçu en préfecture le 17/05/2024

ID: 060-200066975-20240418-35_CC180424-DE

Envoyé en préfecture le 17/05/2024 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Reçu en préfecture le 17/05/2024 Département : Publié le 17/05/2024 noier su OISE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ID: 060-200066975-20240418-35_CC180424-DE Commune: **SENLIS** 60831 CREIL CEDEX tél. 0344644330 -fax sdif.pro.oise@dgfip.finances.gouv.fr Section : BL Feuille: 000 BL 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 11/04/2024 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la con littérales relatives à 1 parcelle sur la consideration de la consideratio (60).

Références de la parcelle 000 BL 80

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

Adresse

Adresse

000 BL 80

83 910 mètres carrés

CLOS DE LA SANTE

60300 SENLIS

LE LUXEMBOURG

60300 SENLIS

RUE YVES CARLIER

60300 SENLIS

Service de la Documentation Nationale du Cadastre 82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques